

## OnRègle avec l'ABC-Québec

La boîte à outils pour le juriste du 21<sup>e</sup> siècle

Services	Temps de traitement suggéré (minutes)	Le client provient du site OnRègle.com	Le client provient de votre site
1) Réponse "expresse"	15	20\$	24\$
2) Mise en demeure (automatisée)	0	N/A	10\$
3) Mise en demeure avec révision	20	46\$	54\$
4) Mise en demeure avec révision & appel	35	71\$	84\$
5) Petites créances (automatisée)	0	N/A	20\$
6) Petites créances avec révision	30	89\$	105\$
7) Petites créances avec révision & appel	45	115\$	135\$
8) Petites créances avec révision, appel & préparation à l'audience	60	153\$	180\$
9) Coaching pour les petites créances	45	77\$	90\$
10) Révision de document (individus)	60	102\$	120\$
11) Révision de document (entreprise)	120	153\$	180\$
12) Médiation en ligne - moins de 2,5 heures - (gratuite - avec enfants)	N/A	Des frais technologiques de 70\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation. Des frais technologiques de 70\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.	Des frais technologiques de 63\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.
13) Médiation en ligne - plus de 2,5 heures - (gratuite - avec enfants)	N/A	Des frais technologiques de 110\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation. Des frais technologiques de 110\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.	Des frais technologiques de 100\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.
14) Médiation en ligne (sans enfants à charge)	N/A	Des frais technologiques de	Des frais technologiques de

## OnRègle avec l'ABC-Québec

*La boîte à outils pour le juriste du 21<sup>e</sup> siècle*

		70\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation. Des frais technologiques de 70\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.	63\$ sont retenus sur le total des honoraires de la médiation.
15) Annulation de pension alimentaire	45	185\$	203\$
16) Modification de pension alimentaire	80	266\$	292\$
17) Homologation d'entente de médiation	70	220.50\$	242\$
18) Divorce conjoint	90	345\$	380\$

- ★ Les frais technologiques reliés aux médiations sont payables uniquement lorsque le médiateur(trice) reçoit son paiement du gouvernement.